



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 20 décembre 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Santé** et à Madame la **Ministre de la Famille et de l'Intégration** au sujet des soins palliatifs.

En 2019, il y aura dix ans que le Luxembourg s'est doté de deux lois en lien avec la fin de vie: la loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie et la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

Alors que la loi sur l'euthanasie et l'assistance au suicide prévoit un rapport biennuel de la Commission de contrôle et d'évaluation à l'attention de la Chambre des Députés, la loi relative aux soins palliatifs n'en prévoit pas.

Cependant, depuis le vote de la loi en 2009, deux rapports sur l'offre des soins palliatifs au Luxembourg ont été adressés à la Chambre de Députés, le premier datant de 2011 et le deuxième datant de 2015.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants:

- 1. En vue de l'élaboration d'un plan national « soins palliatifs - fin de vie », prévu dans l'accord de coalition, ne serait-il pas judicieux de faire une évaluation de la pratique des soins palliatifs sur le terrain, 10 ans après les lois susmentionnées?**
- 2. Dans cet ordre d'idées, ne serait-il pas judicieux de prévoir un rapport biennuel au sujet des soins palliatifs à l'instar du rapport biennuel sur l'euthanasie et l'assistance au suicide?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Josée Lorsché
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2018

Objet : Question parlementaire n° 122 du 20.12.2018 de Madame la Députée Josée Lorsché - Soins palliatifs

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés